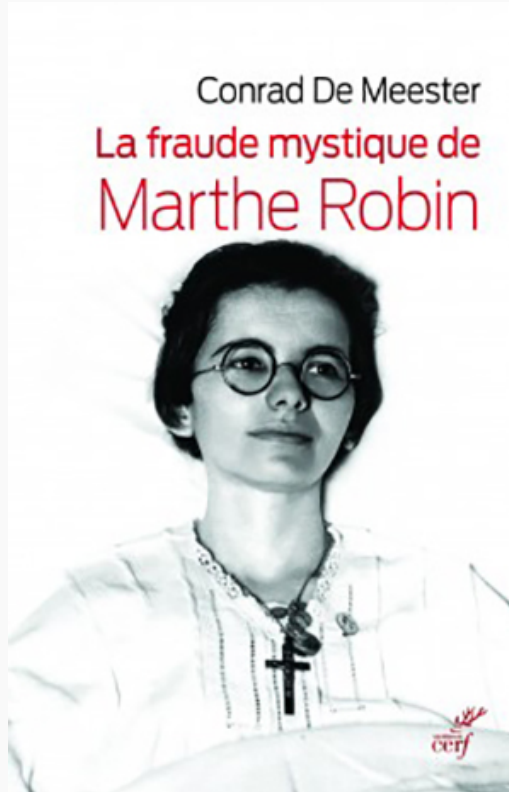


PAIX LITURGIQUE

Notre lettre 773 publiée le 30 novembre 2020

LA FRAUDE MYSTIQUE DE MARTHE ROBIN ? PROVOCATION OU REVEIL SALUTAIRE ?



Sorti en librairie début octobre dernier, le livre du Père Konrad De Meester, religieux carme de la province des Flandres, a fait l'objet d'une levée de bouclier au sein de « la bonne presse » de France. La mise en garde est univoque, laissant à penser que les sentinelles ont coordonné leur parade. Méfiance, nous dit-on. Et pourquoi donc ? « Il s'agit d'un livre à charge ! ». Premier et principal grief.

Lequel grief est redoublé d'une accusation de faute, nous dit-on encore, car il est interdit à un expert de publier un rapport d'expertise, lequel est réservé au magistrat qui a désigné l'expert et défini sa mission. Extrapolée du Code de Procédure Pénal français, l'objection est-elle fondée ? La réponse est négative car l'ouvrage est bel et bien muni de l'« imprimi potest » et du « nihil obstat », les viatiques réglementaires.

L'opprobre s'amplifie encore d'un recours à l'argument du nombre : vingt-huit experts ont participé à l'enquête. Quelle enquête ? Le procès de béatification de Marthe Robin. Tel est l'enjeu. Or, le Père De Meester est le seul expert à se montrer dissonant des vingt-sept autres, en rompant avec l'hagiographie dominante. En somme, testis unus, testis nullus. Les chiffres sont comme la terre, ils ne mentent pas, eux : vade retro, De Meester !

Marquons ici une courte pause. Pourquoi ne pas fermer le ban sans plus attendre ? Pourquoi perdre son temps avec ce triste sire ayant l'impudence de penser seul ? Faut-il risquer un doigt ou plus dans l'engrenage d'un sinistre et dérisoire complot contre la sainte que Dieu nous a donnée ?

Tel est l'effet recherché, et sans doute obtenu partiellement, par la disqualification a priori de l'auteur et de son funeste opus. A tout le moins, faire douter :

cette lecture serait un effort inutile... le jeu n'en vaudrait pas la chandelle... On aurait mieux à faire... L'ennui, avec le doute, c'est qu'il fait volontiers tache d'huile. Il déborde les limites assignées. Bon, d'accord, cet avatar de l'Index aboli ne veut que notre bien. Soit, le livre est nul et non avenu, puisqu'on nous le dit. Mais pourquoi le dénoncer bruyamment alors que le silence des espaces médiatiques suffit habituellement à tuer dans l'œuf une diffusion importune ?

Petite remarque incidente : Descartes a raison lorsqu'il nous fait remarquer que douter, c'est penser. Oui, le doute appartient à l'exercice mental que nous appelons la pensée. Une pensée non examinée s'appelle une pensée reçue. Celui qui ne met pas en doute une pensée avant de l'adopter n'exprime pas sa pensée mais la pensée d'autrui. La « bonne presse » vient, en fait, de nous montrer sa préoccupation : un lecteur non averti de « la fraude mystique de Marthe Robin », on tremble à cette occurrence, pourrait en apprécier le sérieux, la méthode, les constats, et, chemin faisant, disposer loyalement son esprit à recevoir a posteriori quelque argumentation contraire, voire contradictoire le cas échéant. Méconnaissant l'hybris du « libre examen », ce misérable pourrait s'autoriser à penser par lui-même, selon son discernement propre. Ce risque est démesuré : la doxa est une chose trop précieuse pour la laisser à la portée de tous.

Mais ce livre qu'il ne faudrait pas lire, au contenu qu'il ne faudrait pas examiner, aux conclusions qu'un esprit docile devrait repousser existe bel et bien. Il n'est pas question ici de le paraphraser, mais d'inviter à sa lecture, pour y gagner le droit d'en parler. Cet ouvrage, nous dit Famille Chrétienne, « remettrait en cause des éléments clés de la vie de Marthe Robin ». Le conditionnel est de trop. Il remet en cause l'ensemble des « prodiges » ayant composé le personnage d'exception qui fut crédité de « l'héroïcité de ses vertus » en 2014, accédant ainsi au prédicat de Vénérable.

A propos du livre, l'abbé de Tanouarn a parlé d'un possible tsunami dans l'Eglise à défaut d'une réfutation en bonne et due forme. Il la croit, et nous partageons son avis, hautement improbable, tant les décennies de travail, et l'adéquation de la méthode à son objet emportent la conviction. Le Père De Meester ne participera à aucun débat ; il est décédé en 2019 ! C'est son Père Supérieur qui publie l'œuvre de son frère moine, validant hiérarchiquement son souhait de servir la Vérité en ne laissant pas mettre au rebut près de 40 ans de travail.

Il fallait l'exceptionnel savoir du carme belge, du reste très bien disposé vis-à-vis de Marthe initialement, pour repérer l'amplitude des emprunts, jamais signalés comme tels, fait à d'autres mystiques, du 17e au 20e siècle. Des dizaines de paragraphes, saisis à bonne source, sont ainsi mémorisés, puis dictés, mais aussi transcrits. Stop ! C'est impossible, elle était aveugle et paralysée. Elle ne pouvait donc chercher un livre, le tenir en main, en noter des passages avant ou après l'impossible lecture. Le soupçon de plagiat postule donc la mobilité, et met en doute la paralysie alléguée. Or, des sommités médicales lyonnaises l'ont confirmée. Vraiment ?

S'il y a bien un passage stupéfiant pour un médecin (fut-il psychiatre), c'est l'incroyable inconsistance du bilan médical censé faire foi. Deux cadors lyonnais, acquis à la cause de l'âme privilégiée, vont caler devant une hypertonie oppositionnelle, pour ne pas faire souffrir l'élue ! Les jambes de Marthe étant repliées sous le siège, l'authentification d'une lésion neurologique passait par la recherche, élémentaire en neurologie, du signe de Babinski sur la voute plantaire externe. Pour l'atteindre, nul besoin de vaincre une « contracture » douloureuse. Il suffisait d'incliner la patiente sur le côté, pour libérer le siège, et les pieds. Faire son métier, c'était, méthodiquement, mettre en doute les causes de l'impotence, et penser la symptomatologie recueillie. Les cadors firent le choix de battre en retraite. En clair, cet examen, tel qu'il est relaté, est indigne du corps médical. Et sans aucun rapport avec la rigueur du Bureau des Constatations Médicales de Lourdes. En ce qui concerne le degré réel d'handicap, et le point crucial des aléatoires stigmates, il devrait être facile d'opposer, de source autorisée, quelque argumentaire clinique démentant l'inconsistance de l'examen médical des lyonnais, tel que rapporté par le carme. Le brulot « à charge » aurait-il tronqué le dossier médical disponible, et dissimulé des preuves fournies par la science ? L'établir eût été fatal à la thèse contraire. Que ne la produit-on depuis six semaines ?

Pour mémoire, il n'a fallu que quelques heures pour confondre la prestigieuse revue The Lancet lorsqu'elle a publié une étude trafiquée sur les effets de hydro chloroquine dans le Covid-19 au printemps 2020. Si les hautes connaissances du Père De Meester dans le domaine du témoignage mystique restent exceptionnelles, il est patent qu'aucun médecin, face à une impotence fonctionnelle appelée paralysie par commodité, ne peut la dénommer telle quand ni signe de Babinski, ni lésion médullaire ou encéphalique ne l'accompagnent. Le fond d'œil est strictement normal, nonobstant la cécité prétendue. Bref, l'examen initial est bâclé. Il ne sera jamais repris ni renouvelé, affirme le Père De Meester. Voilà qui est facile à vérifier. Qu'attend-on ?

Résumons-nous : Marthe, inspirée ou plagiaire ? Si elle est plagiaire, elle n'est ni aveugle, ni paralysée. La graphologie la trahit. Mais pour l'action, il faut s'alimenter... Sa chambre est mitoyenne de la cuisine, et ses anges gardiens dorment de l'autre côté de la maison... J'arrête là, laissant le lecteur se donner la peine...

Mais si Marthe est inspirée, pourquoi piller ses semblables sans leur rendre hommage ? Ce qui est bon chez elle n'est pas nouveau. Mais ce qui est nouveau est-il bon ?

Si Marthe a fraudé sur sa véritable élection mystique, il y a un vrai risque de scandale dans l'Eglise de France. C'est ce qu'il s'agit d'expliquer dans un deuxième volet.

Qui est Marthe Robin (1902/1981) ? La sixième et dernière enfant d'une famille modeste et paysanne de la Drôme. L'auteur la dit adultérine. Le père naturel serait un ouvrier agricole de passage. Le père de famille ne l'aime guère, et pour cause. Il n'aime pas l'Eglise non plus, et finira par se suicider, tout comme l'un des frères de Marthe, celui qui partageait la maison familiale avec elle suite à l'héritage. Ce terreau est-il de bon aloi ? Il suggère la misère morale plus encore que matérielle.

Marthe se dit paralysée depuis 1929. Comment devient-elle l'instigatrice d'une Fondation comme les Foyers de Charité ? Tout commencera par une école, dans sa commune de naissance, Châteauneuf de Galaure. Des prêtres se succèdent auprès de Marthe. Certains s'attardent, puis doutent...Le Père Finet, du diocèse de Lyon, est choisi par Dieu pour l'assister, affirme la « mystique ». Il obtempère.

L'inspirée, fort sagace au demeurant, parle au nom du Ciel. Les dons affluent. Près de 100000 personnes recueilleront, une à une, dans l'obscurité du corridor ouvrant sur la chambre de Marthe, et selon un rythme contrôlé par le Père Finet, un oracle personnalisé. La Communauté Saint Jean, destinée à former et intégrer les vocations issues des Foyers de Charité ou inspirées par eux, est créée peu après la fin du Concile. Le torchon brûle avec les évêques français, qui se déclarent lésés par le dédain des séminaires diocésains par les jeunes éphèbes de Marthe. La protestantisation de fait qui corrode ces séminaires diocésains est fatale à leur mariologie qui devient résiduelle. Fribourg ou Rome leur sont préférés pour ce motif marial, tout en esquivant la polémique frontale.

De 1970 aux années 2000, la mouvance constituée autour de Marthe Robin, largement au-delà de son décès, cherchera peu ou prou à incarner le juste milieu, telle la vertu selon Aristote (L'Éthique à Nicomaque), comme une ligne de crête entre deux précipices, c'est-à-dire deux excès. Ainsi, la générosité échappe-t-elle à la pingrerie d'une part, à la prodigalité de l'autre. Mais s'il est patent que les prêtres de Saint Jean ont refusé les séminaires diocésains, ils ont repoussé l'hypothèse Ecône jusqu'en 88, puis l'ensemble des séminaires traditionnalistes après 88, l'année des sacres épiscopaux par la FSSPX. Si la hargne des diocésains fut de plus en plus ostentatoire à l'encontre des officines adverses, elle révélait d'abord l'échec de la ligne générale diocésaine à convaincre au-delà d'un taux dérisoire de la jeunesse catholique. Il faut donc admettre que si la mouvance Marthe a clairement freiné le recrutement des séminaires diocésains, ce qu'elle devra expier le moment venu, elle n'a pas moins réprouvé les séminaires traditionnels, excipant de l'excommunication à l'encontre de la FSSPX, et de la dhimmitude de fait à l'encontre d'Ecclesia Dei. Il fallait rester « dans l'Eglise ». Repoussant le discours sévère des tradis sur le désastre postconciliaire, sans renier la théologie constante, tout en amadouant les Ordinaires prêts à compter les « Saint Jean » avec les tradis réprouvés, la mouvance Marthe, selon des inspirations nouvelles venues du Ciel, ouvrait une voie tierce, pacifiste plus encore que pacifique. En tout cas, tolérée par les diocésains français, dans l'attente de leur revanche.

L'annonce par Marthe de la Pentecôte d'Amour, débutée avant-guerre puis réactivée au moment du Concile Vatican II, était censée clore le bec des « prophètes de malheur », déjà raillés par Jean XXIII. Il était malséant de s'alarmer des dégâts perçus au présent et de redouter le pire dans un futur proche alors que la Pentecôte d'Amour était garantie par le Ciel. Marthe étant la caution du happy end invitait ses relais à prêcher un désarmement anticipé dans les rangs des soldats du Christ. « Paix générale cette fois » comme dans la fable "Le coq et le renard". Démobilisées comme « serviteurs inutiles », les troupes prêtes à en découdre contre l'Ennemi du genre humain, ses pompes et ses œuvres, avaient fait leur temps. Le Ciel leur donnant quitus, le temps des armes étant frappé d'obsolescence, les militants pouvait adopter sans crainte l'irénisme des lendemains qui chantent la Gloire de Dieu. Renvoyant ainsi dos à dos les modernistes et les passéistes, Marthe, au nom du Ciel, enterrait à sa façon la hache de guerre. Elle confirmait, ce faisant, l'esprit de Gaudium et Spes, à savoir que la Véritable Eglise du Christ n'a pas d'ennemi...

Plus subtile, mais pas moins déviante, et donc trompeuse, était la théologie de la mort façon Marthe. Face à l'apostasie massive, quel Salut pour l'âme des égarés ? Rompant avec les adages fort clairs de l'Evangile, « vous ne connaissez ni le jour ni l'heure », « le Seigneur reviendra comme un voleur », « la parabole des vierges sages et des vierges folles », et leurs conséquences ajustées à l'état de l'âme de chacun quand la mort le saisit, Marthe affirme, et les affidés relaient, qu'un temps « décisionnel » est laissé à chacun devant le Juste Juge. L'âme, dument briefée in extremis par libéralité divine, choisit son destin. En somme, Notre Seigneur passe du statut de Magistrat du Siècle à celui de greffier des choix souverains. A noter que Fabrice Hadjdi, commentant le magnifique retable des Hospices de Beaune, soutient la même idée : il voit les réprouvés jetés en Enfer comme s'ils s'y précipitaient volontairement, animés d'une frénésie gourmande.

Dans le livre de Nicolas Diat sur la vision de la mort en milieu monastique, paru en 2018 (un temps pour mourir, Fayard, Paris), on peut constater que l'exposé du Père Abbé de Solesmes sur le thème est aligné sur cette théologie privée diffusée dans la mouvance Marthe. Les témoignages abondent quant au succès de cette gnose nouvelle au sein des familles et des couvents, même réputés plus orthodoxes.

Les inspirations issues de Marthe ont une tournure spirituelle dominante. A ce titre, elles font l'objet d'une réception spontanée par des fidèles sous-alimentés dans leur diocèse, se détournant de mouvements officiels n'ayant plus de chrétien que le nom. On doit reconnaître la congruence de l'offre « Marthe » dans les milieux favorisés, bien intégrés et de culture estimable, qu'incommodent les discours politisés inopportuns en chaire. Les tenants cléricaux d'une analyse marxisante des réalités sociales ont perdu rapidement les fidèles non protestataires quant à leur quotidien. Mais la gentry, aristocratie rurale et bourgeoisie aisée confondues, que Marthe conforte dans l'hypostase entre Ciel et terre reste-t-elle pratiquante, visible, missionnaire ? Les familles catholiques aisées des années 60 sont inexorablement remplacées par les familles éclatées des années 90. L'œuvre de « L'Eau Vive » qui les accueille s'en trouve débordée. Car les erreurs

conciliaires non discernées et non-combattues continuent de détruire l'infrastructure familiale de la Chrétienté, sans être dénoncées par Marthe. Laquelle, friande d'une démiurgie combative entre l'Esprit Saint et Satan, seuls vrais sujets de l'Histoire à l'entendre, ignore la subsidiarité naturelle qui ordonne les familles et la vie collective. Les drames sont décrits comme individuels, les fautes, personnelles, les défrocages, isolés. La « voyante » vaticine, mais ne voit à l'œuvre aucun plan d'ensemble, contrairement aux tradis qu'elle fustige. Sur un plan sociologique, l'Emmanuel ou les Foyers de Charité sont plus élégamment achalandés que Saint Nicolas du Chardonnet, où plus d'un fidèle paraît échappé de la Cour des Miracles. Ce damné de la terre ne fait-il pas une alliance plus judicieuse, avec un sens du sacré plus exact, qu'une France d'en haut convaincue d'assumer librement son élection terrestre ?

La mouvance Marthe n'a rien volé aux Diocèses. Ces derniers ont purgé leurs rangs (cf. La Blessure, Clovis, Paris 1998, de Jean Pierre Dickès, expulsé du Séminaire d'Issy les Moulineaux, tout comme Gérard Leclerc, à la fin de l'année d'études 65/66), et tari leur recrutement tous seuls comme des grands. Mais la mouvance Marthe a dédaigné une vraie lecture critique des désordres conciliaires, par incapacité théologique à conduire cette critique, et en flattant les bien-pensants (au sens de Bernanos) qui n'ont qu'une peur au monde, celle de perdre le peu qu'ils ont.

Risquons donc ceci, dans l'attente d'une réplique, peu empressée à ce jour, aux arguments du Père De Meester : si Marthe n'est qu'une habile faussaire, fût-ce pour la bonne cause, ceux qui croyaient au Ciel grâce à elle vont déprimer. La Foi de l'Eglise n'est pas entamée pour autant. Les troupes désarçonnées vont chercher à quel saint se vouer. Ce milieu va-t-il se polariser, se répartissant dans les précipices jouxtant la ligne de crête démystifiée ? Les diocèses n'ont rien pour les attirer, mais le milieu tradi peut passer pour trop « France d'en bas » pour qu'une osmose véritable s'installe. L'enjeu d'aujourd'hui est le suivant : L'Eglise est malade du Concile, la France est malade de la déchristianisation. Penser ces réalités avec d'autres, et avec courage, reste un bel objectif, passé le tsunami.

A contrario, et si, par hypothèse d'école, le travail du Père De Meester rencontrait quelque contradiction dirimante, Marthe l'inspirée devrait être canonisée, et, à travers elle, sa « ligne de crête ». Laquelle, mariale et pacifiste, a avalisé la naïveté inouïe de Gaudium et Spes, et ce faisant a vu la décomposition sournoise des familles qu'elle était censée nourrir et raviver. Si elle peut s'enorgueillir d'avoir servi de vivier au sein duquel des évêques sont volontiers choisis par Rome, ne serait-ce que par échange de bons procédés, elle reste l'arbre qui cache la forêt des désastres imputables au Concile Vatican II. Ce serait donc une canonisation de complaisance pour le Concile. Une de plus ?

D'ores et déjà, le travail du Père Konrad De Meester est un magnifique hommage rendu au Logos. Il nous invite à nous rappeler ce que notait déjà Aristote, à savoir que « la joie naît de l'exercice de nos facultés » (De anima). Bonne lecture à ceux qui préfèrent la Vérité libératrice de la pensée à la sécurité apparente de la doxa.

Docteur Philippe de Labriolle, Psychiatre honoraire des Hôpitaux